Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212900708-20260430-2026_031-DE

GUILER-SUR-GOYEN

MAIRIE de GUILER-SUR-GOYEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
22 avril 2026

AFFICHÉE LE :
22 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 30 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de GUILER-SUR-GOYEN, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr Jacques CARIOU, Maire.

Etaient présents : Jacques CARIOU – Marthe BIGER – Catherine MONNIER - Nadine L'ALLES – Jean-Jacques SAVINA – Marie-Armelle GUELLEC – Patrice FAILLER – Loriane LE BARS – Fabrice TREMEAU – Hélène KERJEAN – Yan AUFFRET

Absents et excusés : Anne MENNECHET ayant donné pouvoir à Marthe BIGER – GOURLAOUEN Guillaume – Enzo BEAUNE Johanna KERAVEC

Secrétaire de séance : Loriane LE BARS

Délibération n° 2026 – 031

OBJET : Prêt relais – Financement FCTVA

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 93 000 EUR.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale (en annexe à la présente délibération dont elle fait partie intégrante), après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

Prêteur	La Banque Postale
Objet	Préfinancer du FCTVA
Nature	Prêt relais
Montant	93 000.00 EUR
Durée	2 an(s) à compter de la date de versement des fonds
Taux d'intérêt	4.240 % l'an
Base de calcul des intérêts	30/360

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212900708-20260430-2026_031-DE

Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard 25 mai 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	186.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en ligne »

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Certifié conforme
Fait et délibéré en séance du jour,
Le 29 avril 2026
Le Maire
Jacques CARIOU

